

**Compte rendu de la réunion mairie sur les rythmes scolaires du
31 janvier 2018**

Etaient présents :

Mairie :

Mme MELEARD, adjointe au maire

M. PIROUE, responsable service scolaire et restauration,

Mme SUDORRUSLAN, responsable service périscolaire et entretien,

M. VERDIER et **M. DEBACKER**, conseillers municipaux.

Ecole :

BELLE CROIX : Mme DARRE, directrice élémentaire, Mme CLOMENIL, directrice maternelle

GRUET, Mme CHEVILLET, directrice élémentaire

ANNE FRANCK : M. BILLON, directeur élémentaire, Mme GUIBERT, directrice maternelle

BRECHE AUX LOUPS : Mme MILLAC, directrice élémentaire, Mme MAHIEU, directrice maternelle

Parents d'élèves :

BELLE CROIX : Mme HAMANT, Mme BIDART, Mme STROH DUCROCQ, Mme BARSENI, Mme PELISSIER, M ou Mme PUIJAC

PLUME VERT : Mme TSANGA SINA EVE (Parents d'Oz), Mme ZAPF (Parents d'Oz), Mme GUILLE (PEEP) Mme THIOUX (PEEP)

LA BRÈCHE AUX LOUPS : M. DEVRIENDT (p'tits Loups), Mme VASSON (p'tits Loups), Mme PETIT PONTIER (PEEP)

ORDRE DU JOUR :
ECHANGE AUTOUR DES RYTHMES SCOLAIRES :
consultation autour des horaires des écoles

Généralités

M. Piroué a débuté la réunion en expliquant que de nombreuses personnalités du monde de l'éducation, ainsi que plusieurs spécialistes de l'éducation et chercheurs en chronobiologie, préconisent un rythme de 6 matinées d'école afin de favoriser :

- Un rythme veille/sommeil le plus régulier possible : influe sur la qualité de l'apprentissage et le comportement de l'enfant
- Les apprentissages en matinée : moment de la journée où l'attention de l'élève est la plus élevée

Autres préconisations :

- Ne pas retarder l'heure de démarrage de la classe au-delà de 8h30
- Favoriser les matinées longues et les après midi courts
- Favoriser les apprentissages en fin d'après midi : attention des enfants plus élevée qu'en début.

Il nous présente également une courbe d'attention de l'enfant de primaire en fonction des heures de la journée afin d'étayer ces études.

Objectifs de cette réunion

Informé les directeurs/trices, ainsi que les parents d'élèves du déroulement de la consultation sur les modifications des horaires des écoles. Cette réflexion s'étalera jusqu'en novembre 2018 pour une mise en place effective à la rentrée 2019-2020.

Déroulement de la consultation :

La mairie propose 6 possibilités d'horaires. Elle laisse le champ libre aux écoles pour proposer une 7^{ème} possibilité.

PROPOSITIONS RETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ

1. 8h30 -12h/14h-16h30
2. 8h30-11h45/13h45-16h30
3. 8h30-11h30/13h30-16h30
4. 8h45-12h/14h-16h45
5. 8h45-11h45/13h45-16h45
6. 9h-12h/14h-17h

Ces propositions prennent en compte (tout au moins partiellement) :

- les préconisations des études scientifiques (en favorisant l'apprentissage en matinée)
- les résultats des enquêtes et votes antérieurs (semaine de 4 jours plébiscitée)
- l'offre sportive et culturelle des associations
- les contraintes liées au temps de restauration scolaire (améliorer les conditions de repas des élèves)

PROPOSITIONS NON RETENUES PAR LA MUNICIPALITÉ

⇒ 8h45-11h30/13h30-16h45

⇒ 9h-11h45/13h45-17h

⇒ 9h-11h30/13h30-17h

Temps d'apprentissage du matin < au temps d'apprentissage de l'après-midi.

⇒ **Le retour à la semaine de 4,5 jours**

Organisation qui ne répond pas à la volonté des familles, des conseils d'écoles et des associations sportives et culturelles de la ville.

Lors des prochains conseils d'école du mois de mars, les 6 propositions de la mairie seront présentées. Les CE voteront pour ne retenir, par école, que 3 propositions. Un document sera rempli et transmis à la mairie

RESULTATS DES VOTES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

Ecole : _____ Nombre de votants :

8h30-12h 14h-16h30	8h30-11h45 13h45-16h30	8h30-11h30 13h30-15h30	8h45-12h 14h-16h45	8h45-11h45 13h45-16h45	9h-12h 14h-17h	Autre proposition	Abstention	TOTAL

Date et signature du directeur d'école

Courant mai 2018 : Mise en place d'un sondage à destination des familles avec les 3 propositions retenues majoritairement par les membres des CE.

La décision sera arrêtée au plus tard, en novembre 2018, puis transmise à l'IEN.

Cette décision prendra en compte le résultat du vote + les préconisations et les différentes contraintes évoquées lors de la présentation.

Autre information importante :

La durée de la pause méridienne à compter de la rentrée 2019 s'allongera à 2h (contre 1h45 actuellement). En effet, le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire ne cesse de croître (65 % des élèves actuellement). La mairie se retrouve confrontée à un problème d'infrastructure, puisque les restaurants scolaires ne sont pas suffisamment grands pour accueillir à la fois autant d'enfants. La solution sera donc d'échelonner les repas des différentes classes sur 2 h afin que chaque enfant puisse déjeuner dans un temps correct, et le plus au calme possible.

Devant l'interrogation des directeurs/trices sur la façon d'occuper les enfants pendant 2h, Mme SUDORRUSLAN évoque la possibilité d'ouvrir les locaux du périscolaire.

Cas particulier de la Brèche aux Loups/ Mare Detmont :

Le problème de la maternelle de la Brèche aux Loups se pose puisque les locaux du périscolaire ne sont pas situés à l'intérieur de l'école. Cela obligerait donc l'équipe d'animation du périscolaire à traverser la rue avec les moyens et les grands.

Les petites sections pourraient aller directement à la sieste.

Les enfants de primaire ont déjà accès à différentes salles sur le groupe scolaire. L'organisation ne serait pas obligatoirement modifiée.